

Province de Québec Comté de Beauce-Nord MRC de La Nouvelle-Beauce Le 23 mars 2023

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Nouvelle-Beauce, tenue le 23 mars 2023, à 18 h 30, à la salle du conseil de la MRC, au 280, boulevard Vachon Nord, bureau 200, à Sainte-Marie, sous la présidence de monsieur Gaétan Vachon, maire de la Ville de Sainte-Marie et préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce, où les maires suivants étaient présents :

Yvon Asselin

Municipalité de Sainte-Hénédine

Gina Cloutier, substitut

Municipalité de Frampton

Patricia Drouin Francis Gagné Municipalité de Vallée-Jonction Municipalité de Saint-Bernard

Luce Lacroix, représentante

Ville de Sainte-Marie

Carl Marcoux

Municipalité de Saint-Elzéar

Clément Marcoux

Municipalité de Scott

Claude Perreault

Municipalité de Sainte-Marguerite

Carole Santerre

Municipalité de Saints-Anges

Réal Turgeon

Municipalité de Saint-Isidore

Formant le quorum de ce conseil, malgré l'absence motivée de monsieur Olivier Dumais.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Nancy Labbé et la directrice des finances, madame Marie-Pier Gignac, sont également présentes.

1. Ouverture de l'assemblée

Le préfet demande un moment de réflexion et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Yvon Asselin, appuyé par Carl Marcoux et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que préparé par la directrice générale et greffière-trésorière et établi comme suit :

- Ouverture de l'assemblée et confirmation de la présence de tous les maires et représentante de la MRC
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du règlement numéro ____-03-2023 Règlement décrétant une dépense de 2 800 000 \$ et un règlement d'emprunt de 2 800 000 \$ relatif aux modifications de la station de traitement du lixiviat
- 4. Autorisation d'aller en appel d'offres public Travaux correctifs à l'usine de traitement du lixiviat phase 1
- 5. Période de questions
- 6. Levée de l'assemblée

16999-03-2023

rmules Municipales No 5614-A-PFST-O (FLA 779)



No de résolution

3. Adoption du règlement numéro 432-03-2023 - Règlement décrétant une dépense de 2 800 000 \$ et un règlement d'emprunt de 2 800 000 \$ relatif aux modifications de la station de traitement du lixiviat

ATTENDU que selon le règlement 147-03-99, règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce et ses municipalités locales en matière de gestion des déchets et des matières recyclables. Les municipalités ont délégué les compétences à la MRC, tel qu'il appert à l'annexe « A » du règlement;

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce fait faire un audit technique de son usine de traitement du lixiviat par la firme Tétra Tech;

ATTENDU que le rapport déposé par la firme démontre qu'il y a plusieurs nonconformités et problématiques qui nuisent grandement aux opérations de la station;

ATTENDU que la firme recommande de réaliser les travaux de modification par phase afin de ne pas nuire aux opérations de traitement;

ATTENDU que le coût total du projet est de 2 800 000 \$;

ATTENDU qu'il y a donc lieu d'adopter un règlement d'emprunt;

ATTENDU qu'un avis de motion et de présentation du projet de règlement a été donné par monsieur Réal Turgeon, maire de la municipalité de Saint-Isidore, lors de la séance ordinaire du conseil du 21 mars 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette séance;

ATTENDU qu'une demande de dispense de lecture a été faite et qu'une copie du projet de règlement a été immédiatement remise aux membres présents, en plus d'être annexée au procès-verbal lors de la présentation de celui-ci;

ATTENDU que tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que le préfet a présenté la nature, la portée, le coût et s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Turgeon, appuyé par Luce Lacroix et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

Que le projet de règlement d'emprunt portant le numéro 432-03-2023 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 2 800 000 \$ et un emprunt de 2 800 000 \$ relatif aux modifications de la station de traitement du lixiviat et qu'il soit décrété et statué par le présent règlement ce qui suit :

(Le contenu du règlement et ses annexes sont inscrits au livre des règlements).

4. Autorisation d'aller en appel d'offres public - Travaux correctifs à l'usine de traitement du lixiviat phase 1

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce a mandaté la firme Tétra Tech pour la préparation des plans et devis de la phase 1 des travaux correctifs de la station de traitement du lixiviat;

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce doit procéder à un appel d'offres public sur SEAO afin de retenir les services d'un entrepreneur général qui aura pour mandat la réalisation des travaux de construction de ce projet;

17000-03-2023



ou annotation 17001-03-2023

1-7002-03-2023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Drouin, appuyé par Gina Cloutier et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce autorise le Service de gestion des matières résiduelles et des ressources matérielles à procéder à un appel d'offres public pour ce contrat, et ce, conformément aux dispositions légales en matière d'attribution de contrat.

5. Période de questions

6. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Carl Marcoux, appuyé par Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

Que l'assemblée soit levée.

Gaétan Vachon Préfet

, Nancy Labbé Directrice générale et greffière-trésorière

« Je soussigné, Gaétan Vachon, préfet, atteste que la signature du présent procès- verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

, Gaétan Vachon Préfet

les No 5614-A-PFST-O (FLA 779)



No de résolution ou annotation

